

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

Demande de Devis (RFQ pour « Request For Quotation »)

Date : 05/06/2024

À : Toutes les entreprises légalement établit en République de Guinée

De : Amadou Oury DIALLO, Chargé des Achats et de la Logistique

Objet : Demande de Devis (RFQ) Appel d'offre ouvert pour un contrat cadre de location de véhicules avec chauffeur pour le compte de Helen Keller International

No. D'Achat. PR-2024-03-007

Monsieur le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous informer que Helen Keller International (Helen Keller Intl) est à la recherche de fournisseurs expérimentés et qualifiés qui sont disposés à fournir un devis pour le (s) service (s) suivant (s). Si vous êtes intéressé, vous trouverez ci-dessous quelques indications à suivre :

- Votre devis doit être envoyé sur papier à en-tête de votre entreprise et signé par une personne habilitée.
- Il est recommandé de lire les Termes et Conditions détaillés ci-dessous avant de préparer votre devis.
- Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception de la présente demande en signant l'attestation de conflit d'intérêts du fournisseur ci-dessous ; merci de nous indiquer votre intention d'envoyer un devis.
- Aucun appel téléphonique ne sera accepté et toute question concernant ce RFQ doit être soumise par écrit avant la date limite. Les questions et réponses qui sont considérées importantes pour cet appel d'offres peuvent être partagées par Helen Keller Intl avec tous les autres offrants.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Amadou Oury DIALLO

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

Spécifications des services

Article No.	Description ou Spécifications	Unité	Prix Unitaire
1	<p>Helen Keller Intl recherche des services de location de véhicule avec chauffeur pour une période d'un an. Helen Keller louera les véhicules en fonction de ses besoins et prendra en charge son carburant.</p> <p>Location journalière de véhicules berline, 4x4 ou mini bus avec chauffeur payé par son entreprise respectant un temp de conduite ne dépassant pas 12 heures par jour, le tout décrit comme suit :</p> <p>Les véhicules devront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas dépasser dix (ans) d'âge • Immatriculés en Guinée, • Avoir une carte grise et la vignette numérique pour l'année en cours. • Avoir une assurance locale et CEDEAO en cours de validité, • Avoir un contrôle technique en vigueur, <p>Chacun des véhicules proposés devrait être équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceinture de sécurité pour tous ses sièges, • Une trousse de premier secours, • Deux triangles, • Les clés nécessaires pour le changement des pneus et des petites réparations, • Au moins un pneu de secours, • Une climatisation fonctionnelle • Une pelle • En option, un treuil anti-bourbier <p>Les chauffeurs de ces véhicules doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un permis de conduire de catégorie B, valide et actuel • Avoir passé un test ophtalmologique pour vérifier leur acuité visuelle ou s'engager à le faire • Avoir une bonne moralité documentée par un rapport d'enquête de moralité. • Avoir un comportement respectueux envers les voyageurs • En option, si les chauffeurs ont suivi la formation en sécurité et en conduite offensive et défensive serait un atout. <p>L'entreprise doit avoir au moins 10 véhicules dans son parc automobile.</p> <p>Information additionnelle : -Les locations prévues par Helen Keller Intl pourraient se présenter comme suit : * Une fréquence de 2 à 3 fois par trimestre * Une moyenne de 20 à 25 jours de voyage L'ensemble des voyages se dérouleront dans toutes les régions de la Guinée.</p>	Véhicule	

Exigences de Validité du Devis

Exigences d'admissibilité du Fournisseur	<p>Cette RFQ est ouverte aux entreprises commerciales et non-gouvernementales, enregistrées en Guinée, capables de fournir et livrer les services demandés, et réputées pour conduire leurs affaires avec un souci d'intégrité et d'éthique. Les soumissionnaires doivent être prêts à signer et respecter les clauses du contrat de l'USAID détaillées ci-joint dans la pièce jointe A.</p> <p>Remarque : Helen Keller Intl n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou proposée pour radiation, ou qui propose de faire affaire avec des entreprises qui sont exclues, suspendues ou proposées pour radiation, dans l'accomplissement de l'obligation de cette activité.</p>
--	--

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

<p>Mécanisme contractuel et termes de paiement :</p>	<p>Helen Keller Intl émet un Accord d'Achat Général (ou « Blanket Purchase Agreement ») au Fournisseur. Le contrat d'achat global sera d'une durée d'un an ou 12 mois. Les prix unitaires des vendeurs à partir du devis gagnant deviendront des prix unitaires fixes dans le contrat d'achat global. Selon les termes du contrat d'achat global, Helen Keller commandera des services de location de véhicule avec chauffeur en fonction des besoins en émettant des bons de travail individuels. Les fournisseurs peuvent demander à voir l'exemple de contrat d'achat général. Un modèle de contrat cadre peut vous être remis à la demande</p> <p>Suite à l'acceptation des biens ou services par Helen Keller Intl en vertu de tout bon de travail exécuté en vertu du contrat d'achat général, le paiement est effectué dans les 30 jours au plus tard après la réception d'une facture. En cas de retard, Helen Keller Intl déduira 1% du prix total pour chaque jour de retard de livraison.</p> <p>Le paiement est remis exclusivement au Fournisseur identifié dans le Bon de Commande. Il ne sera pas donné à un tiers ou à un particulier.</p>
<p>Instructions pour la livraison :</p>	<p>Le Chauffeur se présentera avec le véhicule de location au bureau de Helen Keller Intl sis à Kipé, derrière la Pharmacie Nouni</p>
<p>Devis doit inclure les indications suivantes :</p>	<p><u>Détails du devis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Devis doit inclure le No. D'Achat ci-dessus ; • Description détaillée des articles cités ; • Informations sur le délai de livraison des véhicules ; • Informations détaillées sur les assurances et / ou les garanties couvertes par le fournisseur ; • Prix en excluant les taxes, les droits d'accise et les autres taxes et droits de douane en GNF ; <p><u>Détails de l'entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie du RCCM, • Informations sur les réalisations passées, y compris au moins 3 références professionnelles avec leurs coordonnées. Helen Keller Intl se réserve le droit de contacter directement les personnes référencées. • Date de présentation de la proposition • Durée de validité de la proposition (minimum 90 jours) • Nom de l'entreprise ou de l'organisation • Nom et fonction du représentant autorisé de l'organisation • Type d'entreprise ou d'organisation • Adresse • Téléphone • Courriel • Numéro d'identification fiscale • Autres documents requis à joindre à la lettre d'accompagnement : • Copie des documents d'enregistrement ou de constitution dans le registre public, ou des documents équivalents émanant du bureau du gouvernement du pays dans lequel le soumissionnaire est enregistré.
<p>Critères d'évaluation :</p>	<p>Les devis sont évalués en fonction des spécifications, des qualifications et de l'expérience du fournisseur, du prix, du service après-vente, du délai de livraison et des critères associés. Helen Keller Intl va sélectionner l'offre comportant le Prix le plus bas en respectant les spécifications après vérification de l'existence physique de l'entreprise et de son parc automobile.</p>

Soumission des Devis

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

Date limite de soumission :	Le devis doit être envoyé à Helen Keller Intl pas plus tard que le 19/06/2024
Modalités de soumission :	<p>Le devis peut être soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriel : gn.procurement@hki.org <p>L'offre doit être présentée de manière concise et structurée et doit expliquer en détail la disponibilité, l'expérience et les ressources du soumissionnaire pour assurer les services sollicités.</p> <p>Il est possible de ne pas prendre en compte dans le processus d'évaluation toutes les propositions incomplètes ou qui ne sont pas axées sur ces critères. Toutes les propositions doivent être présentées en français.</p> <p>Les offres doivent être présentées avec une lettre d'accompagnement, portant la signature et le cachet du représentant autorisé de l'organisation du soumissionnaire, et comprenant les informations demandées dans la rubrique "Détails de l'entreprise".</p>
Durée de validation :	Toutes les offres soumises doivent être valides pendant 90 jours à compter de la date limite de soumission indiquée ci-dessus. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les coûts, les prix, les termes et les conditions, les niveaux de service et toute autre information. Si votre entreprise est sélectionnée, toutes les informations contenues dans la RFQ et le processus de négociation sont contractuelles et peuvent être acceptées par Helen Keller Intl sans autre négociation.

Termes et Conditions

1. L'émission de cette RFQ n'est pas une déclaration d'attribution de la part de Helen Keller Intl, et n'engage pas Helen Keller Intl à payer les dépenses encourues pendant la préparation et la soumission d'une offre.
2. Les pièces jointes à cette RFQ sont considérées comme faisant partie intégrante de toutes les exigences.
3. Helen Keller Intl peut communiquer avec les Soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de la personne habilitée, et le montant de la soumission et pour s'assurer que la soumission a bien été soumise pour cet appel d'offres.
4. Fausse déclaration : Les Soumissionnaires doivent fournir des renseignements complets, exacts et définitifs, conformément à cet appel d'offres et aux pièces jointes.
5. Divulgarion d'un conflit d'intérêt : Les Soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec les parties associées à l'émission, à l'examen ou à la gestion de cet appel d'offres et de son attribution prévue. Le défaut de présentation complète et transparente de cette déclaration peut amener Helen Keller Intl à réévaluer la sélection d'un Soumissionnaire potentiel.
6. Droit de choisir ou de rejeter : Helen Keller Intl se réserve le droit de choisir et de négocier avec les entreprises identifiées, à sa seule discrétion, comme étant qualifiées pour soumettre des devis compétitifs et peut mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter tout ou partie des devis reçus sans explication.
7. Droits réservés : Les réponses à la RFQ deviennent la propriété de Helen Keller Intl. Helen Keller Intl se réserve le droit, à sa seule discrétion :
 - De disqualifier une offre si le Soumissionnaire ne respecte pas les instructions détaillées dans l'appel d'offres ;
 - D'exonérer tous les écarts du Soumissionnaire par rapport aux exigences de cet appel d'offres qui, de l'avis de Helen Keller Intl, sont considérés ne pas être des défauts de matériel qui nécessiteraient un rejet ou une disqualification ; ou si une telle exonération favorise une concurrence accrue ;
 - De prolonger le délai de soumission pour toutes les réponses à la RFQ ;
 - De terminer ou modifier le processus de RFQ à tout moment et réémettre la RFQ ;
 - De décerner une attribution immédiatement après l'évaluation initiale des offres sans discussion ;
 - D'attribuer une offre pour des biens ou des activités partiels et / ou de décerner plusieurs attributions.

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

Attestation de Conflit d'Intérêts du Fournisseur et Confirmation d'Intention de Soumission

Le Code de Conduite et de Déontologie de Helen Keller Intl exige une divulgation complète et transparente des activités d'approvisionnement. Les employés de Helen Keller Intl doivent éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts ; ils doivent divulguer pleinement leurs actions ou leurs relations avec les fournisseurs, entrepreneurs ou consultants potentiels, et ne doivent pas solliciter, demander, accepter ou convenir d'accepter un avantage de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel. Le Fournisseur accepte soit : 1) de divulguer des possibilités de conflit d'intérêts ; soit 2) de certifier, au mieux de ses connaissances et en toute bonne foi, qu'aucun employé de Helen Keller Intl, ni aucune personne associée à un employé de Helen Keller Intl, n'est un agent, directeur, administrateur, consultant ou n'a des intérêts financiers directs ou indirects, dans son organisation, ou a reçu ou recevra un avantage financier, directement ou indirectement, grâce à l'attribution d'un contrat par le biais de cet appel d'offres. Aux fins de la présente attestation, les personnes « associées » peuvent être notamment : un conjoint, un partenaire domestique, un enfant, un parent, un frère ou une sœur, un beau-frère, un neveu, une nièce, un membre de la famille élargie. Une fausse déclaration matérielle faite en rapport avec cette attestation et / ou le défaut de faire preuve de la vigilance appropriée quand il vérifie les informations qui font l'objet de cette attestation pourrait rendre l'offre du Fournisseur irrecevable aux fins de cette attribution. Le Fournisseur est encouragé à divulguer tout lien avec un employé de Helen Keller Intl susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêts, que cette relation réponde ou non aux définitions énumérées ci-dessus.

En signant ci-dessous, le Fournisseur confirme qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou qu'il a divulgué par écrit les possibilités de conflits d'intérêts (veuillez joindre l'attestation de divulgation séparément) ; le Fournisseur accuse réception de cette RFQ, confirmant ainsi son intention de soumettre une offre conformément aux exigences de la RFQ.

Le Fournisseur :

Nom (caractères d'imprimerie) :	
Fonction :	
Signature :	
Date :	

Pièces jointes (si nécessaire) :

Format de présentation offre financière

Attestations de USAID

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

Pièces jointes :

- Format de présentation de l'offre financière

Article No.	Lieu des missions	Cout unitaire journalier par type de véhicule (GNF)		
		Berline	4X4	Mini-bus
1	Basse Guinée (Location avec prise en charge chauffeur)			
2	Moyenne Guinée (Location avec prise en charge chauffeur)			
3	Haute Guinée (Location avec prise en charge chauffeur)			
4	Guinée Forestière (Location avec prise en charge chauffeur)			

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

DISPOSITIONS DES CONTRATS CONCLUS AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Programme pilote pour l'amélioration de la protection des employés lanceurs d'alerte : Le Prestataire, en utilisant la langue maternelle prédominante du personnel, doit informer ses employés qu'ils bénéficient, dans l'exercice du travail effectué en vertu de ce Contrat, des droits et des protections des lanceurs d'alerte prévus à l'article 41 U.S.C. § 4712. L'article 41 U.S.C. § 4712 stipule qu'une personne employée par un prestataire ne peut pas être licenciée, rétrogradée ou autrement discriminée en représailles contre l'exercice de son droit de « lanceur d'alertes ». En outre, les protections des employés lanceurs d'alerte ne peuvent pas être levées par un accord, une politique, un formulaire ou comme condition d'emploi.

Fournisseurs américains uniquement :

Égalité d'accès à l'emploi : Le Prestataire est en conformité avec la directive E.O. 11246, « Equal Employment Opportunity », telle que modifiée par la directive E.O. 11375, « Amending Executive Order 11246 Relating to Equal Employment Opportunity » et complétée par les règlements du 41 CFR Partie 60, « Office of Federal Contract Compliance Programs, Equal Employment Opportunity, Department of Labor ».

Fournisseurs américains de services de construction uniquement :

Loi Copeland « Anti-Kickback » (18 U.S.C. 874 et 40 U.S.C. 276c) : Le Prestataire est en conformité avec la loi Copeland « Anti-Kickback » (18 USC 874), complétée par le règlement 29 CFR partie 3 du ministère du travail, « Contractors and Subcontractors on Public Building or Public Work Financed in Whole or in Part by Loans or Grants from the United States. » Cette loi stipule qu'il est interdit à tous les prestataires ou sous-traitants d'inciter, par quelque moyen que ce soit, toute personne employée à la construction, opération d'entretien ou réparation de travaux publics à renoncer à une partie des indemnités auxquelles il ou elle a autrement droit. Helen Keller Intl doit signaler toutes les violations présumées ou rapportées à l'agence fédérale versant la subvention.

Fournisseurs américains de services de construction uniquement :

Loi Davis-Bacon, telle que modifiée (40 U.S.C. 276a à a-7) [Le cas échéant] : Le Prestataire se conforme à la Loi Davis-Bacon (40 USC 276a à a-7) et à la réglementation du ministère du travail (29 CFR partie 5, « Labor Standards Provisions Applicable to Contracts Governing Federally Financed and Assisted Construction ») pour tous les **contrats de construction** de plus de 2 000 USD. En vertu de cette loi, les prestataires sont tenus de verser des salaires aux ouvriers et aux mécaniciens à un taux au moins égal au salaire minimum spécifié dans une grille de salaire déterminée par le ministre du travail. En outre, les prestataires sont tenus de payer les salaires au moins une fois par semaine. Helen Keller Intl doit joindre à chaque appel d'offres, une copie de la grille actuelle des salaires en vigueur publiée par le ministère du travail et l'attribution d'un contrat doit être subordonnée à l'acceptation de la grille des salaires. Helen Keller Intl doit également obtenir des rapports hebdomadaires des prestataires afin de contrôler l'application de la Loi Davis-Bacon. Helen Keller Intl doit signaler toutes les violations présumées ou rapportées à l'agence fédérale versant la subvention.

Fournisseurs américains uniquement :

Loi sur les heures de travail contractuelles et les normes de sécurité (40 USC 327-333) [Le cas échéant] : Tous les contrats attribués par Helen Keller Intl dépassant 2 000 USD pour **les contrats de construction et supérieurs à 2 500 USD pour les autres contrats impliquant des mécaniciens ou des ouvriers**, doivent prévoir une disposition assurant la conformité avec les articles 102 et 107 de la loi « Contract Works Hours and Safety Standards Act » (40 USC 327-333), complétée par les règlements du ministère du travail (29 CFR partie 5). En vertu de l'article 102 de la Loi, chaque prestataire est tenu de calculer les salaires de chaque mécanicien et ouvrier sur la base d'une semaine normale de travail de 40 heures. Il est permis de faire des heures travaillées au-delà de la semaine normale de travail pourvu que le travailleur soit rémunéré pour toutes ses heures dépassant les 40 heures de travail, à un taux d'au moins 1 ½ fois le taux de salaire de base. L'article 107 de la Loi s'applique aux travaux de construction et prévoit qu'aucun manœuvre ou mécanicien n'est tenu de travailler dans un environnement ou dans des conditions de travail insalubres, risquées ou dangereuses. Ces exigences ne s'appliquent pas aux achats de fournitures, de matériaux ou d'articles habituellement disponibles sur le marché, ni aux contrats de transport ou de transmission de savoir.

Plus de 100 000 USD uniquement :

Achats pour Helen Keller Intl

Demande de Devis (RFQ)

Clean Air Act (42 U.S.C. 7401 et seq.) et la Federal Water Pollution Control Act (33 U.S.C. 1251 et seq.), telles que modifiées : Le Prestataire doit se conformer à toutes les normes, ordonnances ou règlements applicables en vertu de la « Clean Air Act » (42 U.S.C. 7401 et suivants) et de la « Federal Water Pollution Control Act », telles que modifiées (33 U.S. 1251 et suivants). Les infractions doivent être signalées à l'agence fédérale versant la subvention et au bureau régional de l'Agence de protection de l'environnement (EPA).

Plus de 100 000 USD uniquement :

Byrd Anti-Lobbying Amendment (31 U.S.C. 1352) : Le Prestataire certifie qu'il ne va pas ou qu'il n'a pas utilisé les fonds fédéraux pour payer une personne ou un organisme avec la tâche d'influencer ou de tenter d'influencer un dirigeant ou un employé d'un organisme, un membre du Congrès, un dirigeant ou un employé du Congrès ou un employé d'un membre du Congrès en liaison avec l'obtention de tout contrat fédéral, subvention, ou toute autre allocation couverte par 31 USC 1352.

Exclusion et Suspension (E.O.s 12549 et 12689) : Le Prestataire ne figure pas sur la liste des « General Services List of Parties Excluded from Federal Procurement or Non-procurement Programs », conformément aux articles 12549 et 12689 de la directive, « Debarment and Suspension ». Cette liste contient les noms des parties interdites, suspendues ou autrement exclues par les agences, et les prestataires déclarés inéligibles en vertu d'une autorité statutaire ou réglementaire autre que la directive 12549.

Contrats de recherche uniquement :

Droits sur les inventions faites dans le cadre d'un contrat ou Brevets de propriété [37 CFR par 401] : Dans l'éventualité où le présent contrat vise **l'exécution de travaux expérimentaux, de développement ou de recherche**, il doit être assujéti aux droits du gouvernement fédéral et de Helen Keller Intl sur toute invention qui en découle conformément à 37 CFR, partie 401, « Rights of Inventions Made by Nonprofit Organizations and Small Business Firms under Government Grants, Contracts and Cooperative Contracts », et tous les règlements d'application publiés par l'agence fédérale versant la subvention.